


Extrait du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL du

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

13 novembre 2025

ID : 035-213501380-20251113-D167_2025-BF

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	07/11/2025
Date d'Affichage	07/11/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	7
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBOUC, Mme Sylvie COUPE.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Didier PETITPAS donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

Mme Madeleine BARBELETTE

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUC

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

Mme Sylvie COUPE est nommée secrétaire de séance.

N°167-2025

Modification budgétaire n°2 - budget Résidence La Vallée

Mme Stéphanie GARNIER, adjointe chargée des finances, informe les membres du conseil municipal que les crédits inscrits au budget primitif sont insuffisants pour honorer les dernières dépenses. Elle propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

Dépenses Fonctionnement	Chapitre 011 – Charges à caractère général Article 6015 – Terrains à aménager	+ 2 000.00 €
	Chapitre 65 – Autres de charges de gestion courante Article 65822 – Versement de l'excédent des budgets annexes	+ 47 300.00 €
Dépenses Fonctionnement	Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections Article 71355 – Versement de l'excédent des budgets annexes	+ 49 300.00 €

Dépenses Investissement	Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections Article 3555 – Terrains aménagés	+ 49 300.00 €
Dépenses Investissement	Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées Article 1641 – Emprunts en euros	+ 49 300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** la proposition de la décision modificative n°2 sur le budget Résidence La Vallée
- **De MODIFIER** l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

